

DELIBERATION N° 7

**Renouvellement de l'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 39*

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 29 juin 2016 et sous la présidence de Monsieur Jumel Sébastien.

Sont présents : M. Jumel Sébastien, M. Langlois Nicolas, Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Buiche Marie-Luce, M. Eloy Frédéric (de la question n°6 à la question n°48), Mme Audigou Sabine, M. Lecanu Lucien, M. Lefebvre François, Mme Gaillard Marie-Catherine, M. Desmarest Luc, M. Begos Yves, Mme Cyprien Jocelyne, M. Verger Daniel, Mme Roussel Annette, M. Patrix Dominique, M. Ménard Joël (de la question n°15 à la question N°48), Mme Avril Jolanta, Mme Paresy Nathalie, Mme Leteissier Véronique, M. Bussy Florent, M. Pajot Mickaël (de la question n°1 à la question n°5), M. Petit Michel, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°15 à la question n°48), M. Gautier André, Mme Ouvry Annie, M. Bazin Jean, M. Brebion Bernard, M. Pestrinaux Gérard, Mme Levasseur Virginie, M. Pasco Christian.

Sont absents et excusés : Mme Ridel Patricia, M. Weisz Frédéric, M. Eloy Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. Ménard Joël (de la question n°1 à la question n°14), M. Carel Patrick, Mme Bouvier-Lafosse Isabelle, Mme Clapisson Paquita, Mme Buquet Estelle, M. Pajot Mickaël (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice, Mme Anger Elodie, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra

Pouvoirs ont été donnés par : Mme Ridel Patricia à M. Jumel Sébastien, M. Weisz Frédéric à M. Bussy Florent, M. Ménard Joël à M. Langlois Nicolas (de la question n°1 à 14), M. Carel Patrick à M. Begos Yves, Mme Bouvier-Lafosse à M. Lefebvre François, Mme Clapisson Paquita à M. Lecanu Lucien, Mme Buquet Estelle à Mme Buiche Marie-Luce, M. Pajot Mickaël à M. Patrix Dominique (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice à Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Anger Elodie à Mme Audigou Sabine, Mme Ortillon Ghislaine à M. Gautier André (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra à M. Brebion Bernard

Le quorum était atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Langlois Nicolas

.../...

Rapporteur : Lucien Lecanu

Le centre de gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'organisation des concours, des examens professionnels et la mise en place de la bourse de l'emploi.

Au-delà de ces missions, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « Ressources Humaines » des collectivités et établissements affiliés et non affiliés par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles.

Dans ce cadre, la Ville de Dieppe a choisi d'adhérer à trois missions optionnelles :

- le conseil et l'assistance juridique statutaire par convention d'adhésion depuis le 1^{er} octobre 2008,
- la médecine préventive par convention d'adhésion depuis le 1^{er} Janvier 2010,
- la mise à disposition de personnel pour assurer les secrétariats du comité médical départemental et de la commission départementale de réforme depuis le 1^{er} janvier 2013.

A titre indicatif, le coût actuel de ces missions s'élève à :

- 2 500 € pour la mission « Conseil Statutaire »,
- 81,60 € par agent (soit 71 482 € pour l'année) pour la « Médecine Préventive »,
- 160 € pour la mission de secrétariat de la Commission Départementale de Réforme, et à 65 € par dossier pour la mission de secrétariat du Comité Médical Départemental.

La délibération du 27 septembre 2012 a autorisé M. le Maire à signer la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime durant la période du 1^{er} Octobre 2012 au 30 Septembre 2016,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 25,
- la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment ses articles 111 et 113,

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 28 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les conventions de renouvellement d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime, conclues durant la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2019 relatives :

- à la mission de « Conseil Statutaire »,**
- à la mission de « Médecine Préventive »**
- à la mission de secrétariat du Comité Médical et de la Commission de Réforme.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
